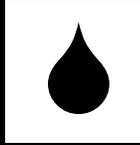




# FICHE DE PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Programme de prévention de la pollution - Division des programmes fédéraux

## Fiche #18:



## Une marina propre : Les équipements de vidange de la marina

La présente fiche sur la prévention de la pollution fait partie d'une série préparée dans le cadre du Programme de prévention de la pollution de la Division des programmes fédéraux, Direction générale de la protection de l'environnement d'Environnement Canada - Région de l'Ontario. Ce programme est destiné à aider les ministères fédéraux en Ontario à adopter un comportement modèle en matière d'environnement en allant au delà de la simple conformité à la réglementation. La fiche porte sur les sujets suivants :

- La menace éventuelle que font peser sur le milieu marin les équipements de vidange des marinas;
- Les procédés auxquels il convient de recourir pour prévenir la pollution des eaux de la marina par les eaux usées provenant des embarcations.



### Le problème en bref :

Les eaux usées des bateaux constituent un danger sérieux tant pour l'environnement que pour la santé humaine lorsqu'elles sont déversées illégalement dans nos cours d'eau. S'il sont absorbés, les pathogènes présents dans les eaux usées peuvent provoquer des maladies comme la diarrhée, la dysenterie, l'hépatite et d'autres. Les produits nutritifs présents dans l'eau peuvent accélérer la réduction de l'oxygène de la colonne d'eau en surstimulant la croissance végétale, et causer l'eutrophisation. L'eutrophisation est une situation qui entraîne la prolifération d'algues, des mauvaises odeurs et une hécatombe de poissons. Ce problème peut être encore plus grave dans les eaux confinées, comme les bassins des marinas, où les plaisanciers sont nombreux à ancrer leurs embarcations, pêcher et nager.



### Le but :

Fournir un service de vidange efficace et rapide des eaux noires au public des plaisanciers en vue de préserver la qualité de l'eau.



### Les procédés :

Les propriétaires de bateaux et les exploitants de marinas peuvent contribuer à protéger l'environnement de la marina en prenant des mesures

pour prévenir le rejet d'eaux usées dans l'eau du port de plaisance :

- ❑ Se rappeler qu'il est illégal de déverser les eaux usées d'une embarcation dans les eaux canadiennes!
- ❑ En Ontario et dans les autres régions, particulièrement dans les voies navigables intérieures, tous les bateaux équipés de toilettes marines doivent également être munis d'un bac à eaux usées, qui recueille les eaux usées (les eaux noires) jusqu'à ce que l'on puisse les vidanger adéquatement à une station de vidange.
- ❑ Les systèmes hybrides dotés de vannes en Y qui permettent aux eaux-vannes d'être évacuées par-dessus bord sont **illégaux** en Ontario et dans certaines autres régions. Il convient soit de retirer ces vannes ou de les bloquer dans une position qui permet aux eaux usées de ne pénétrer que dans le bac.
- ❑ Les toilettes portatives ne sont légales que si elles sont bien arrimées à l'embarcation et dotées d'un dispositif permanent leur permettant d'être vidées à une station de vidange.



- ❑ Les équipements de vidange devraient être utilisés pour l'évacuation des eaux usées chaque fois que cela est possible. Ils sont rapides, propres et peu coûteux. L'*Ontario Marina Operators' Association* publie un guide dressant la liste des installations de vidange en état

de fonctionnement (1-888-579-BOAT).

- ❑ Les toilettes et bacs à eaux usées en usage pour les embarcations de plaisance doivent être entretenus en vue de leur bon fonctionnement. Gardez votre citerne de désinfection pleine, employez des produits chimiques biodégradables et conformez-vous au programme d'entretien suggéré par le fabricant.
- ❑ Il importe de ne jamais vous débarrasser des graisses, solvants, produits à base de pétrole, lubrifiants, agents émulsifiants, produits désinfectants, peintures, poisons, phosphates, couches ou autres produits du même ordre dans vos toilettes.
- ❑ Chaque fois que cela est possible, utilisez les toilettes mises à votre disposition sur la terre ferme plutôt que les toilettes à bord du bateau.

*“En cas de déversement d'eaux noires dans les cours d'eau récréatifs réservés aux nageurs et aux baigneurs, de graves infections bactériennes pourraient en résulter. Personne ne devrait laisser se produire cette éventualité, et tout écart de conduite devrait être dénoncé en vue d'assurer la propreté des cours d'eau pour que tous puissent en profiter.”*

- Les Escadrilles canadiennes de plaisance

---

Cette fiche de prévention de la pollution en vue d'assurer la propreté des marinas s'inspire des lignes directrices publiées à l'origine par la *Sea Grant University of Rhode Island*

---

## Autres sources de renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les avantages des activités de prévention de la pollution dans les marinas, prière de communiquer avec :

The Ontario Marina Operators' Association  
Box 105, 2 Poyntz Street  
Penetanguishene, ON, L9M 1M2  
1-888-579-BOAT et  
[www.letsgoboating.com](http://www.letsgoboating.com)

Pour de plus amples renseignements sur le Programme de prévention de la pollution aux installations fédérales en Ontario, veuillez vous adresser à :

Division des programmes fédéraux  
Direction générale de la protection de l'environnement -  
Région de l'Ontario  
ENVIRONNEMENT CANADA  
49, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0H3  
Téléphone : (613) 952-8675;  
Télécopieur : (613) 952-8995  
Courrier électronique : [fpd@ec.gc.ca](mailto:fpd@ec.gc.ca)  
On peut trouver toutes les fiches sur Internet à :  
[www.on.ec.gc.ca/epb/fpd](http://www.on.ec.gc.ca/epb/fpd)